

# Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXV

VENDREDI, 22 MAI 1903

No. 21

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547  
Boîte de Poste - - - 917

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00  
Canada et Etats-Unis - 1.50  
Union Postale - - fra. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "**LE PRIX COURANT.**"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

**Le Prix Courant, Montréal.**

## LA PREFERENCE ANGLAISE

Le Secrétaire des Colonies en Angleterre, l'honorable Joseph Chamberlain vient de prononcer devant ses électeurs à Birmingham un discours dont le câble nous a transmis un résumé succinct, ainsi que certains commentaires auxquels il a donné lieu dans la presse anglaise.

L'apôtre de l'impérialisme à outrance veut transporter sur le terrain impérialiste les prochaines élections générales du Royaume-Uni : "Les questions locales, dit-il, sont relativement peu importantes à côté de la grande politique impérialiste sur laquelle reposent les destinées de l'Empire: Sommes-nous une nation libre unie en face le reste de l'univers ou allons-nous nous émietter en autant d'Etats séparés, chacun en égoïste recherchant ses propres intérêts et abandonnant les avantages que seule l'Union peut lui procurer?"

Nous connaissons bien peu les discussions qui ont lieu à Londres entre les ministres des colonies et le Secrétaire des Colonies; nous en savons assez toutefois pour ne pas ignorer que la politique impérialiste de l'honorable Joseph Chamberlain consiste surtout à demander des sacrifices aux colonies.

Dans son dernier discours que quelques journaux d'Angleterre n'hésitent guère à qualifier de discours-programme de premier-ministre, l'hon. Jos. Chamberlain se montre un peu plus conciliant que lors de la conférence de Londres. Il reconnaît que le Canada a offert des avantages considérables à la Grande-Bretagne que l'interprétation trop étroite des principes du libre-échange n'a pas permis à cette dernière d'accepter.

Déjà le Secrétaire des Colonies avait déclaré que les avantages concédés par le Canada à l'Angleterre par un tarif préférentiel n'étaient pas suffisants pour justifier l'Angleterre d'accorder au Canada une préférence pour ses produits.

Dans son discours du budget, l'hon. W. S. Fielding, ministre des finances déclarait le 16 avril à la Chambre des Communes: "M. Chamberlain, bien loin d'avoir jamais été d'humeur à nous accorder la préférence, déclare qu'avant qu'on puisse mettre à l'étude la question de sa-

voir si cette préférence mutuelle est du domaine des choses pratiques en politique, il faudra que le Canada décide s'il consent à accentuer la préférence dont jouissent les marchandises de provenance anglaise."

M. Chamberlain déclare aujourd'hui que ce serait une faute irréparable envers l'Empire de maintenir la politique de libre-échange dans toute sa rigueur, alors qu'elle est répudiée par toutes les autres nations et les colonies anglaises elles-mêmes.

Certes, le Canada peut voir avec satisfaction ce changement d'humeur du Secrétaire des Colonies — pour employer l'expression du ministre des finances, mais il ne faut pas perdre de vue qu'en ce qui nous concerne les propositions du Canada pour obtenir la préférence mutuelle sont:

"La préférence actuelle de 33 1/3 pour cent et une préférence additionnelle sur les listes d'articles choisis—

A. En abaissant davantage les droits en faveur du Royaume-Uni.

B. En relevant les droits imposés sur les importations de l'étranger.

C. En frappant de droits certaines importations de l'étranger actuellement inscrites à la liste des articles admis en franchise douanière."

C'est encore ce que nous apprend le discours déjà cité du ministre des Finances.

Les résultats d'un tarif établi sur ces bases sont faciles à prévoir:

Les importations des produits anglais manufacturés augmenteront au détriment des produits que nous importons d'eux; la diminution des droits en faveur de l'Angleterre avantagera l'industrie anglaise, mais découragera l'industrie canadienne. Plus les droits de douane sont élevés plus ils favorisent l'industrie domestique; la réciprocité existe. Or, nos manufacturiers trouvent, pour quelques-uns, la vie déjà assez dure et ne cessent de demander au gouvernement de relever le tarif; que sera-ce si les droits sont encore abaissés?

Le relèvement des droits imposés sur les importations de l'étranger est une proposition qui va à l'encontre des principes énoncés par nos gouvernants ac-